



Gestion des systèmes d'information

Protection des données - RGPD

Préparation à la certification des DPO reconnue par la CNIL

Durée : 0,5 jour (à 1 jour)

Référence : F05-RGPD-10

Objectifs pédagogiques

Se préparer aux typologies de questions. Organiser son programme de révision afin de se donner toutes les chances de réussir l'examen de certification.

Population concernée

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant se présenter à la certification des compétences du DPO (Délégué à la Protection des Données). Soient : DPD/DPO et futurs DPD/DPO, dirigeants et décideurs responsables de traitements, directeurs des systèmes d'information, responsables informatiques, responsables de la sécurité du système d'information, consultants en systèmes d'information.

Connaissances requises

Avoir une très bonne connaissance du RGPD et de ses considérants.

Les modalités pour être recevable à l'examen sont les suivantes : le candidat doit justifier de 2 ans d'expérience minimum ou d'une formation à la protection des données de 35 heures minimum.

Profil de l'intervenant

Formateur-conseil senior (20 ans d'expérience) titulaire de plusieurs diplômes de niveaux BAC+5 et BAC+8. Compétences de DPO certifiées par l'AFNOR depuis 2019.

Moyens pédagogiques

Alternance théorie - pratique (cas réels) continue tout au long du stage.

Feuille de présence à la demi-journée obligatoire.

Attestation individuelle de formation avec durée (en heures) du stage.

Méthodes d'évaluation

Contrôle continu par des exercices tout au long du stage.

Evaluation finale des acquis par le formateur à la demande du client.

Evaluation du stage par chaque stagiaire (questionnaire de satisfaction).



Déroulé pédagogique détaillé page suivante

Préparation à la certification des compétences du DPO de l'AFNOR

<https://www.cnil.fr/fr/certification-des-competences-du-dpo-0>

Les compétences (savoir et savoir-faire) évalués :

- Réglementation
- Responsabilités
- Sécurité de l'information et des systèmes d'information

Les articles du RGPD à connaître parfaitement.

Les lignes directrices du CEPD à très bien connaître.

Les méthodologies à maîtriser :

- Démarche en 6 étapes
- Analyses d'impact sur la protection des données (AIPD/DPIA)
- Transferts hors de l'U.E.
- Chaîne répressive
- Ressources de la CNIL et de l'ANSSI concernant les mesures de sécurité
- Management de la sécurité de l'information : ISO 27001 et ISO 27002
- Management de la vie privée : ISO 27701
- Conservation courante et archivage intermédiaire ou définitif
- ...

Les questions sectorielles (santé, publicité, collectivités, impayés, ...)

Le déroulement de l'examen vécu par notre expert.

Les conditions d'obtention de la certification.

Planifier son programme de révision.

Les ressources disponibles en ligne (CNIL, ANSSI, MOOC, Wikipédia, ...)

Questions / réponses et échanges.

Les plus de cette formation

Cette formation est animée par un formateur certifié DPO par l'AFNOR (organisme agréé par la CNIL).

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis, elle prépare à l'examen de certification du DPO.